



I DÉLIBÉRATION 110-2023

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2023

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	15
Absents	2
Procurations	6
Votants	21

Par suite d'une convocation en date du treize décembre deux mille vingt-trois (13/12/2023), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi dix-huit décembre deux mille vingt-trois (18/12/2023) à vingt heures trente (20h30)**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents (15) : Xavier CAUX, Christian PORTET, Valérie DILLON, Monique LE MINEZ, Loïc BOULBES, René BARON, Pierre ROUGÉ, Marie-Christine JOLIBERT, Evelyne CHARASSE, Michel MAISONNAVE, Jacques ESCANDE, Stéphane BOURDONCLE, Maria ALEXANDRE, Nicolas COMTE, Marie-Françoise ALBAN

Excusés avec procuration (6) : Véronique GUARRIGUES (procuration Valérie DILLON), Colette MATHIS (procuration Marie-Christine JOLIBERT), Mimoun ZAROIL (procuration Maria ALEXANDRE), Christelle ANDRIEU (procuration Pierre ROUGÉ), Mylène ROUCH (procuration Xavier CAUX), Laurent GIROUSSE (procuration Marie-Françoise ALBAN)

Absents (2) : Guillaume LACOSTE, Jean-Luc PEISER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Aide exceptionnelle au démarrage du projet de l'association Jardin Collectif du Countirou

La mairie de Mirepoix participe activement au développement des associations implantées sur la commune, par le biais de subventions, d'aides directes et indirectes, permettant d'assurer leurs activités tout au long de l'année.

Il est ici proposé d'accorder une aide exceptionnelle au démarrage du projet de l'association Jardin Collectif du Countirou. En effet ce projet va permettre de valoriser un terrain communal (parcelle n°1509) en partie non constructible, mis à disposition gracieusement, en créant un verger et un potager. A travers ce projet, les valeurs de cohésion sociale, d'échange de savoir et de compétences vont être développées, tout en participant à la biodiversité et en facilitant l'accès à une alimentation saine pour les participants.

Du matériel de récupération a été donné à l'association (cuve, tondeuse).

Toutefois, la commune a déjà participé directement par l'achat des arbres à hauteur de 730 € et par la participation aux travaux mécaniques d'accessibilité du terrain.

Le coût indirect pour la commune s'élève à 7059,50 € (tractopelle, camion, 2 agents pour 105H de travail).

L'effort financier de la commune s'élève donc déjà à 7789 € sur un budget de 8389 €.

En conséquence, il est proposé d'octroyer une aide financière exceptionnelle non renouvelable à hauteur de 300 € afin de finaliser l'installation de ce jardin collectif selon le plan de financement suivant :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20231218-110D2023-DE

BUDGET PREVISIONNEL			
Dépenses		Recettes	
Achat 40 arbres	730,00 €	Achat des arbres par la Mairie de Mirepoix	730,00 €
Achat 180m de tuyaux	150,00 €	Aide exceptionnelle commune de Mirepoix	300,00 €
Achat goutte à goutte	100,00 €		
Achat Pompe à eau	200,00 €	Fonds propres	300,00 €
Achat 1 cuve supplémentaire	150,00 €		
Préparation terrain, accessibilité, trous de plantation	7 059,00 €	Valorisation supplétifs Mairie de Mirepoix	7 059,00 €
TOTAL	8 389,00 €	TOTAL	8 389,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Décide** d'octroyer une aide exceptionnelle, non renouvelable, à l'association Jardin Collectif du Countirou à hauteur de 300€ ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX

